



OFFRE DE STAGE 6 MOIS

RÉALISATION ET MISE EN PLACE DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (P.C.S.) DE LA COMMUNE DE LENTILLY

La loi de modernisation de la Sécurité Civile du 13 août 2004 oblige les communes à se doter d'un Plan communal de Sauvegarde. En outre, la crise sanitaire actuelle fait d'autant plus comprendre l'intérêt d'un tel document permettant de fixer l'organisation de l'ensemble de l'administration de la commune de Lentilly (Rhône) face à des crises qu'elles soient naturelles ou sanitaires.

Placé sous l'autorité du Directeur Général des Services et avec l'appui du Maire et d'un élu référent de la commune de Lentilly, vous aurez la responsabilité de la réalisation du P.C.S. ainsi que du DICRIM pour la municipalité.

En lien avec les élus référents et ses supérieurs hiérarchiques, vous devrez notamment mener :

- ✓ Une analyse bibliographique des documents existants sur les risques ;
- ✓ Un benchmarking sur les communes voisines
- ✓ Une rencontre avec les acteurs impliqués dans la gestion de crise (SDMIS, gendarmerie, services de la préfecture ...)
- ✓ Un inventaire des moyens matériels et humains de la commune ;
- ✓ La détermination des actions à mener en fonction des risques ;
- ✓ La production de l'ensemble des pièces nécessaires au plan communal de sauvegarde (cartes, fiches actions, ...)
- ✓ L'animation des réunions nécessaires à l'aboutissement du projet (avec l'ensemble des parties prenantes du projet)
- ✓ La rédaction du P.C.S. ainsi que du DICRIM si besoin

La commune souhaite disposer d'un document « fonctionnel », synthétique et facilement actualisable.

Profil recherché

Bac +3 ou plus

Formation supérieure en gestion des risques naturels et technologiques, et en sécurité civile (ou équivalent).

Connaissances en urbanisme, géographie et environnement.

Connaissances du fonctionnement des collectivités territoriales.

Maîtrise des outils informatiques (Pack Office), la maîtrise du SIG est un plus.

Qualités rédactionnelles, qualités organisationnelles et rigueur.

Autonomie et esprit synthétique, discrétion.

Permis B : véhicule personnel souhaité (remboursement des frais kilométriques, hors trajet domicile-travail).

Conditions d'embauche

Le stage se déroulera sur une période de 6 mois (idéalement à compter d'avril 2021) : convention de stage obligatoire et tripartite (commune de Lentilly, Université et stagiaire).

Conditions matérielles

35 heures hebdomadaires.

Indemnisation légale selon la loi en vigueur.

Stage en présentiel.

Pour candidater

Envoyer CV et lettre de motivation par courriel à administration@mairie-lentilly.fr

Mettre en objet « Candidature Stage PCS »

Clôture des candidatures : 29 mars 2021 à 17h00 / Entretien prévu en mairie : semaine 14